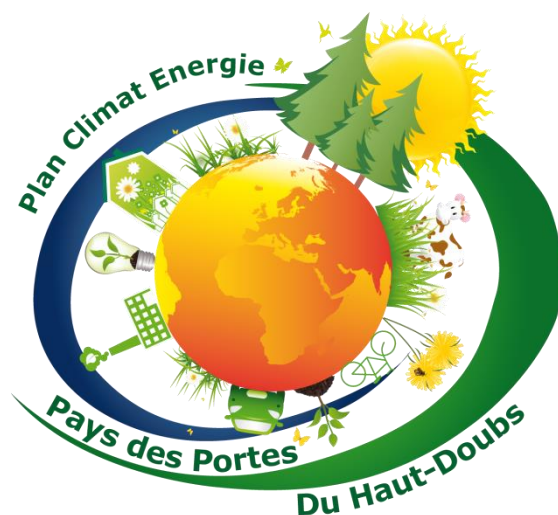


# Plan Climat Energie Territorial du Pays des Portes du Haut-Doubs

---

## Stratégie Climat-Energie



## SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	1
PREAMBULE .....	2
LES OBJECTIFS DU PAYS DES PORTES DU HAUT-DOUBS .....	4
LA CONCERTATION.....	8
STRATEGIE CLIMAT ENERGIE.....	9
Axe 1 : Améliorer l'efficacité énergétique du bâti, vers une réduction de la consommation énergétique .....	11
Axe 2 : Réduire le poids des transports et se tourner vers une mobilité durable .....	13
Axe 3 : Pérenniser et valoriser les ressources naturelles locales ..	15
Axe 4 : Développer un aménagement durable du territoire .....	17
Axe 5 : Se tourner vers une agriculture durable, économe en énergie et respectueuse de la biodiversité .....	19
Axe transversal : Développer l'information et la communication autour du PCET .....	21

## PREAMBULE

L'atmosphère terrestre est composée de différents gaz naturellement présents. Une partie d'entre eux comme la vapeur d'eau, l'ozone ou le gaz carbonique ont la capacité de retenir les rayonnements émis par le Soleil à la surface de la Terre, il s'agit des gaz à effet de serre (GES). Sans eux, la surface terrestre ne serait pas viable et la température avoisinerait les -18 °C. Les activités humaines et en particulier l'utilisation d'hydrocarbures et les rejets de CO<sub>2</sub>, méthane (CH<sub>4</sub>), protoxyde d'azote (N<sub>2</sub>O) et les gaz fluorés, contribuent à l'accroissement du phénomène d'effet de serre et à l'augmentation des températures moyennes.

D'après le Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC), cette augmentation des concentrations de GES, serait à l'origine d'une élévation de 2 °C à 6 °C de la température moyenne du globe d'ici 2100.

Sur notre territoire, ce changement va se manifester par une modification du régime des précipitations, une durée d'enneigement en baisse et une production agricole et forestière impactée négativement. De plus, la France ne possédant pas de réserve de pétrole et de gaz, elle va devoir anticiper la raréfaction annoncée de ces ressources afin d'anticiper la hausse future du prix des énergies.

Face à cela, la communauté scientifique a tiré le signal d'alarme pour faire réagir la communauté politique et lui faire prendre des mesures :

- Au niveau mondial, le protocole de Kyoto a été un premier pas dans ce sens. Adopté en 1997 et entré en vigueur en 2005, il vise à réduire les émissions de GES de 8 % d'ici 2012 par rapport à 1990.
- Au niveau européen, il y a eu l'adoption des « 3x20 » en 2007, qui s'engage à améliorer de 20 % l'efficacité énergétique, réduire de 20 % les émissions de GES par rapport à 1990 et porter à 23 % la part des énergies renouvelables.
- Au niveau national, l'État a lancé en 2004 un plan d'action national de lutte contre le changement climatique. Le but est de diviser par 4 les émissions de GES d'ici 2050, ce qu'on appelle le Facteur 4. En 2010, la loi Grenelle oblige les collectivités de plus de 50 000 habitants à mettre en place un Plan Climat Énergie Territorial.
- Au niveau local, le Conseil Régional a réalisé un Schéma Régional Air Énergie (SRCAE) qui va servir de support au Plan Climat Énergie Territorial de Pays des Portes du Haut-Doubs.

La mise en place du Plan Climat sur le Pays des Portes du Haut-Doubs s'est inscrite dans une démarche volontaire. Il s'agit d'un projet territorial de développement durable qui va

permettre de répondre de manière locale aux enjeux internationaux, européens et nationaux de lutte contre le changement climatique.

Un des enjeux du Pays des Portes du Haut-Doubs est de fédérer et de créer une dynamique portée par l'ensemble des acteurs et des habitants du territoire. Le PCET va permettre de construire un socle visant à une compréhension globale des enjeux climatiques du territoire. Il servira à structurer et nourrir la concertation.

# LES OBJECTIFS DU PAYS DES PORTES DU HAUT-DOUBS

Pour appliquer les objectifs européens, français et régionaux et avant de se fixer ses propres objectifs, le Pays des Portes du Haut-Doubs a réalisé un diagnostic des émissions de GES et des consommations d'énergie. Il a permis de caractériser la situation du territoire par rapport à l'année 2008.

## Les émissions de GES du territoire

En 2008, les émissions de GES sur le territoire représentaient 276 909 teqCO<sub>2</sub><sup>1</sup> pour 21 215 habitants soit 13 teqCO<sub>2</sub> par habitant (en Franche-Comté : 8,8 teqCO<sub>2</sub>/habitant. En France : 8,2 teqCO<sub>2</sub>/habitant). L'agriculture est le premier poste émetteur de GES avec 52 % des émissions, suivi par le transport avec 32 % des émissions et le secteur résidentiel avec 9 % des émissions (figure 1 et 2).

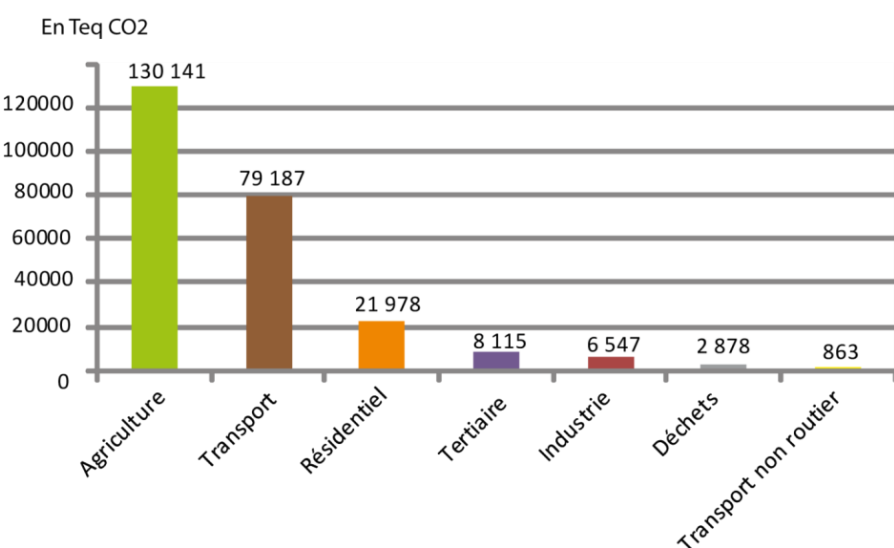


Figure 1 : Émissions des GES par secteur d'activité en 2008 sur le territoire du Pays des Portes du Haut-Doubs (source : OPTEER, 2008)

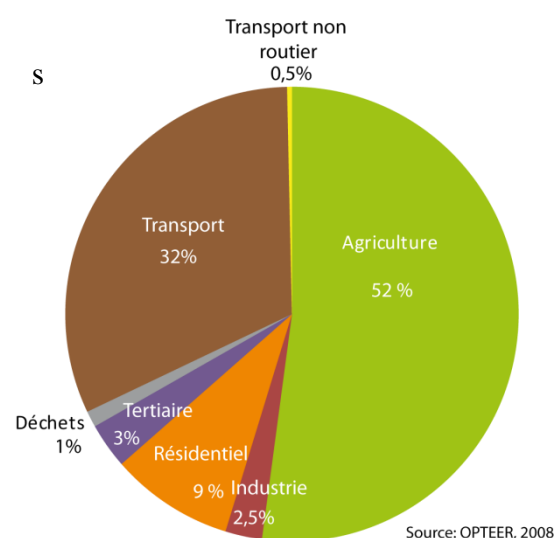


Figure 2 : Émissions des GES par secteur en TeqCO<sub>2</sub> sans la prise en compte de la biomasse (en %) sur le territoire du Pays des Portes du Haut-Doubs en 2008 (source : OPTEER, 2008)

## Les consommations d'énergie du territoire

Le territoire des Portes du Haut-Doubs est soumis à une très forte dépendance aux énergies fossiles avec une part de 63 % des produits pétroliers (figure 3). Au niveau des

<sup>1</sup> Tonne équivalent CO<sub>2</sub> : unité de mesure des émissions de GES.

consommations en énergie finale par secteur, le transport est le premier poste avec 41 % des consommations suivi par le résidentiel avec 29 %. Ce qui se traduit par une consommation moyenne par habitant de 2,9tep<sup>2</sup> sur le territoire (Franche-Comté : 2,8 tep/hab. France : 2,6 tep/hab) (figure 4).

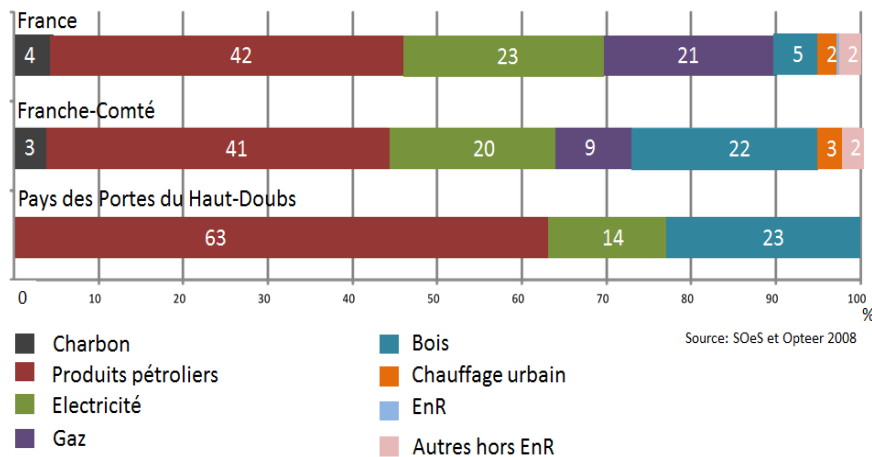


Figure 3 : Répartition de la consommation d'énergie finale par filière du Pays des Portes du Haut-Doubs en 2008 (source : OPTEER et SOeS, 2008)

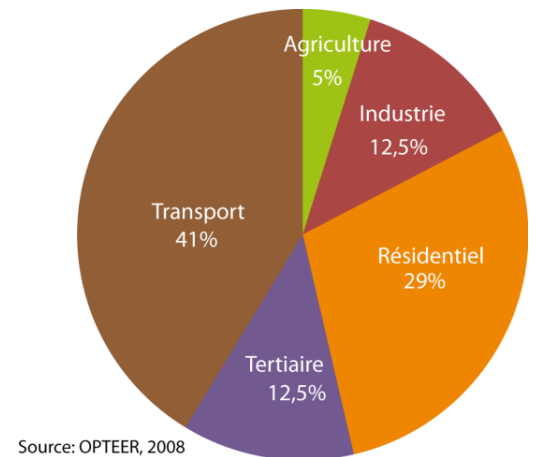


Figure 4 : Répartition des consommations en énergie finale du Pays des Portes du Haut-Doubs en 2008 (source : OPTEER, 2008)

### *La vulnérabilité du territoire face au changement climatique*

La vulnérabilité va se manifester par une hausse de la température moyenne. En Franche-Comté, la température moyenne pour la période 1997-2000 se situe entre 7,5 et 11 °C. D'ici 2030, elle augmenterait de 1,2 à 1,6 °C et d'ici 2050, de 1,4 °C à 2,2 °C en fonction des différents scénarii. (Source : SRCAE)

Ce changement climatique va avoir un impact sur la biodiversité du territoire. Cette dernière nous apporte des services indispensables par l'intermédiaire des puits de carbone ou grâce à lutte contre la prolifération des insectes. Le territoire possède 6 espaces naturels sensibles. Les aménagements de nos territoires (surexploitation des ressources et des espaces, fragmentation des territoires, installation d'espèces envahissantes...) contribuent à réduire la biodiversité, il est important de mettre en œuvre des actions de prise en compte et de sauvegarde de cette dernière.

Le changement climatique aura des répercussions sur les risques naturels liés au climat. Les orages pourront être plus violents, la hausse des températures va accentuer les épisodes de canicule et de sécheresse. Enfin, le risque d'inondation est à prendre lui aussi en compte autour du cours d'eau l'Audeux, qui est déjà sorti de son lit par le passé. Bien que son

<sup>2</sup> Tonne d'équivalent pétrole : représente la quantité d'énergie contenue dans une tonne de pétrole brut, soit 41,868 gigajoules. Cette unité est utilisée pour exprimer dans une unité commune la valeur énergétique des diverses sources d'énergie, une tonne d'équivalent pétrole équivaut par exemple à 954 kg d'essence moteur. Pour l'électricité, 1 tep vaut 11,6 MWh. (source : <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/tonne-equivalent-petrole.htm>)

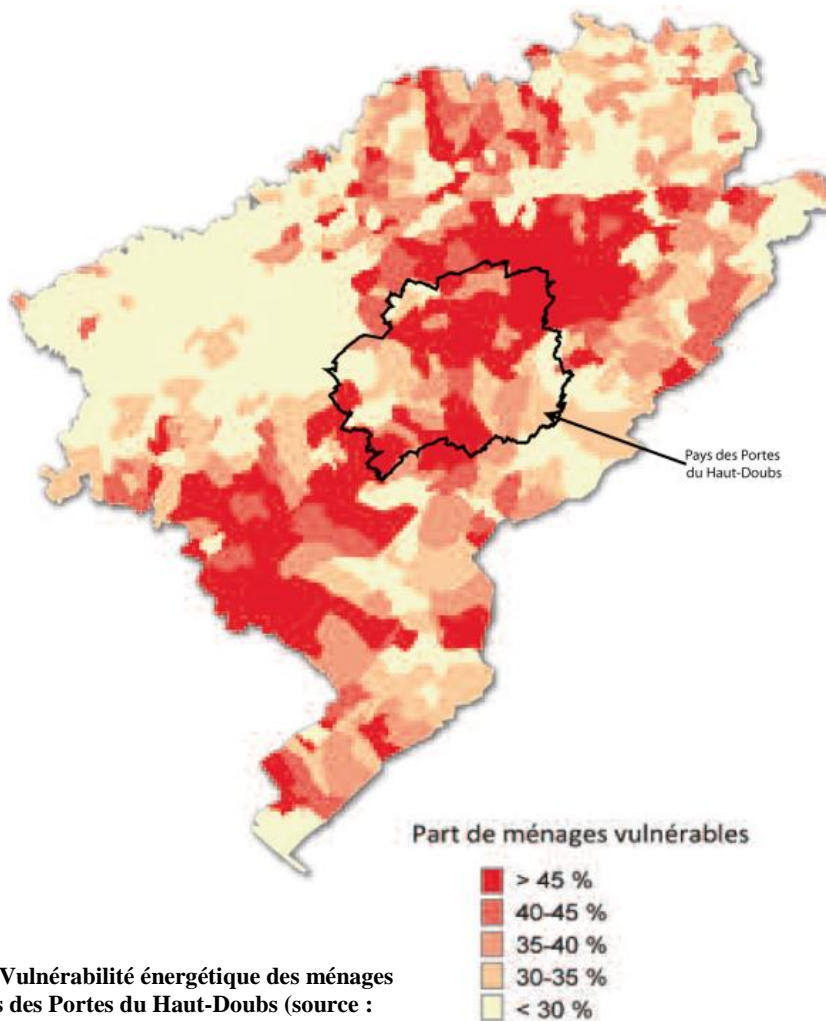
débit ne soit pas assez important pour mettre en place un Plan de prévention des risques d'inondation, une étude a été réalisée suivi de la mise en place d'un plan d'action pour limiter notamment le piétement des bovins autour du linéaire.

La vulnérabilité du territoire face au changement climatique devra donc être prise en compte lors de la mise en place des futures actions d'adaptations au changement climatique.

### *Les enjeux économiques liés au changement climatique*

La consommation de pétrole et de gaz ne cesse d'augmenter sur la planète. Mais ces ressources sont limitées avec des réserves connues. La demande pour ces deux matières premières ne cesse d'augmenter et l'offre se réduit de plus en plus. Ce qui fait qu'une hausse des prix de ces énergies est inévitable.

D'ici 2050, avec une augmentation de 10,7 %<sup>3</sup> du coût des produits pétroliers, un ménage pourrait voir son budget alloué pour les transports augmenter de 1000 € par an. Les



**Carte 1 : Vulnérabilité énergétique des ménages du Pays des Portes du Haut-Doubs (source : observatoire départemental de l'Habitat du Doubs, décembre 2011)**

ménages possédant les revenus les plus faibles sont donc plus vulnérables, on parle de précarité à la mobilité. Les collectivités peuvent anticiper cette évolution, car elles peuvent prendre des décisions en matière d'aménagement qui auront un impact sur plusieurs décennies.

Sur le territoire du Pays des Portes du Haut-Doubs, on dénombre près de 4000 ménages en situation de vulnérabilité énergétique. Ils se trouvent au Nord-Est du territoire majoritairement. (Carte 1)

<sup>3</sup> Source : Observatoire départemental de l'Habitat du Doubs, décembre 2011

## *Les objectifs du territoire d'ici 2050*

Cet état des lieux du Pays des Portes du Haut-Doubs, présenté lors d'une soirée le 7 juin 2013, a permis de fixer les objectifs suivants à atteindre d'ici 2020 pour le territoire :

- Une réduction des 20 % de la consommation en énergie finale,
- Une diminution de 20 % des émissions de GES,
- Atteindre une part d'énergie finale fournie par les énergies renouvelables de 32 %.

Le territoire a décidé de décliner à son échelle les objectifs régionaux du Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE) qui ont la particularité d'atteindre une part plus importante en production d'énergies renouvelables que les objectifs fixés par l'Europe.

De plus, la France fixe l'objectif dit « Facteur 4 ». Il s'agit de diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050.

	2008	2020	2050
<b>Consommation en énergie finale</b>	<b>61 600 tep</b>	<b>-20 % soit 50 500 tep</b>	<b>Diviser par 4 soit 15 400 tep</b>
<b>Émission de GES</b>	<b>276 900 teqCO<sub>2</sub></b>	<b>-20 % soit 221 510 teqCO<sub>2</sub></b>	<b>Diviser par 4 soit 69 225 teqCO<sub>2</sub></b>
<b>Part des énergies renouvelables dans la consommation finale</b>	<b>13 960 tep</b>	<b>+32 % soit 19 422 tep</b>	

**Tableau 1 : Objectifs à atteindre en matière de consommation d'énergie et d'émissions de GES d'ici 2050 sur le territoire du Pays des Portes du Haut-Doubs**



## LA CONCERTATION

Le Pays des Portes du Haut-Doubs est le chef de file d'un projet de développement durable qui concerne l'ensemble de son territoire et sa population. Cette démarche de lutte contre le changement climatique ne peut se faire qu'en impliquant l'ensemble des différents acteurs du territoire.

Pour aller dans ce sens, une phase de concertation a été lancée en juillet 2013, avec les ateliers de concertation. Les différents acteurs du territoire tels que des élus, des agents des services techniques, des professionnels, des partenaires institutionnels (ADEME, Région...) ou des citoyens se sont rendus à ces ateliers. Au total, une quarantaine de personnes ont participé.

Il s'agit d'une étape clé dans le processus, car les groupes de travail constitués sont sensibilisés pour cerner au mieux les enjeux liés au changement climatique. Ils ont ainsi formulé des objectifs stratégiques et les propositions qui en découlent pour les différentes thématiques retenues.

Ces thématiques étaient les suivantes :

- L'habitat et efficacité énergétique
- L'urbanisme et l'aménagement du territoire
- Les transports et mobilités durables
- L'agriculture
- La gestion des déchets
- L'intégration de la forêt dans les réflexions climatique

Après une mise en contexte sur le PCET et un rappel du diagnostic des émissions et des consommations d'énergie sur le territoire, les participants se sont vus proposer un exercice de prospective. Il s'agissait de les faire réfléchir sur la manière dont pourrait s'adapter le territoire pour réduire les consommations d'énergies et les émissions de GES en fonction des différents thèmes cités précédemment à l'horizon 2020.











## STRATEGIE CLIMAT ENERGIE

La stratégie climat énergie a été élaborée à partir du diagnostic énergie-climat, des objectifs fixés par le PCET et de la concertation mise en place en juillet 2013 au travers d'atelier de travail avec les différents acteurs du territoire. Elle va permettre de servir de guide à la formalisation du plan d'action et de filtre vis-à-vis des actions à y inscrire.

Les orientations stratégiques du PCET du Pays des Portes du Haut-Doubs sont organisées autour de cinq axes thématiques et un axe transversal qui sont déclinés en plusieurs objectifs stratégiques et opérationnels.

Ils ont été priorisé à la fois dans le temps et par importance. La dimension temporelle se décompose en trois temps, le court terme (1 à 3 ans), le moyen terme (3 à 5 ans) et le long terme (5 à 10 ans et plus). L'importance se découpe elle aussi en trois critères, peu important, moyennement important, très important. Elle se fait par rapport au gain possible en matière de réduction d'émission de gaz à effet de serre sur le territoire et par la facilité de mise en œuvre des actions correspondantes.

Le tableau suivant montre la priorisation temporelle et par importance :

Axes	Priorité temporelle	Importance
L'efficacité énergétique du bâti, vers une réduction de la consommation énergétique		
Développer un aménagement durable du territoire		
Réduire le poids des transports et se tourner vers une mobilité durable		
Se tourner vers une agriculture durable, économe en énergie et respectueuse de la biodiversité		
Pérenniser et valoriser les ressources naturelles locales		
Développer l'information et la communication autour du PCET	Transversal	

Les axes prioritaires sont ceux qui sont à la fois important et proche temporellement. Ainsi on obtient la priorisation suivante :

- Axe 1 : L'efficacité énergétique du bâti, vers une réduction de la consommation énergétique
- Axe 2 : Réduire le poids des transports et se tourner vers une mobilité durable
- Axe 3 : Pérenniser et valoriser les ressources naturelles locales
- Axe 4 : Développer un aménagement durable du territoire
- Axe 5 : Se tourner vers une agriculture durable, économe en énergie et respectueuse de la biodiversité
  
- Axe transversal : Développer l'information et la communication autour du PCET

Les actions proposées pour les différents objectifs sont basées sur les actions déjà en cours d'élaboration et des pistes d'actions qui seront retravaillées dans le plan d'action.

## Axe 1 : Améliorer l'efficacité énergétique du bâti, vers une réduction de la consommation énergétique

Le parc de logement du territoire comprend une part importante de logements construits avant 1975, soit avant la première réglementation thermique (45 % du parc). De plus, 75 % du parc est composé de maisons individuelles. L'enjeu principal pour le territoire se situe donc dans la rénovation et la réhabilitation de ce parc énergivore (29 % des consommations en énergie finale du territoire).

L'information et la sensibilisation auprès du grand public, mais aussi à l'ensemble des acteurs du bâtiment devront être renforcées. Le PCET se propose ainsi d'organiser une partie de l'information destinée aux habitants et à tous les usagers des bâtiments et aussi de les orienter vers l'Espace Info Énergie du Doubs, ADIL 25, pour obtenir les meilleurs conseils de la part de personnes indépendantes.

Le territoire est en train de réaliser une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH). Cette action qui va s'étaler sur une durée de 3 ans et qui est réalisé par le prestataire HDL va permettre de lutter contre l'habitat indigne et l'insalubrité pour les propriétaires bailleurs et occupants. L'OPAH va permettre d'améliorer qualitativement et quantitativement les logements en matière de performance énergétique. Etant labélisé Efficlogis, cette OPAH va permettre d'atteindre des niveaux de performance basse consommation ou à défaut d'amener les propriétaires vers des travaux compatibles avec le niveau basse consommation qui serait atteint ultérieurement par des travaux supplémentaire. Cette opération permettra de lutter contre la vacance des centres-bourgs du territoire. L'OPAH Efficlogis concerne aussi les bâtiments communaux et intercommunaux du territoire.

Afin de développer l'exemplarité des communes du territoire, le Pays des Portes du Haut-Doubs a décidé de recruter par l'intermédiaire du SYDED (Syndicat d'énergie du Doubs), un conseiller en énergie partagé (CEP). Il s'agit d'un service de proximité pour les communes de moins de 10 000 habitants. Il sera chargé d'accompagner les différentes communes dans le suivi de leurs consommations et l'ensemble de leurs démarches relatives à la maîtrise de l'énergie.

<b>Objectifs stratégiques</b>	<b>Objectifs opérationnels</b>	<b>Actions en cours ou envisagées</b>
Améliorer la performance des logements existants	Mettre en place des programmes de réhabilitation et rénovation énergétique du bâti à l'échelle du Pays	Réaliser d'une OPAH Effilogis
	Encourager la rénovation énergétique du parc ancien	Mettre en place une permanence de l'EIE sur Valdahon
		Créer un annuaire des artisans reconnus garant de l'environnement (RGE) du territoire
Développer et encourager l'exemplarité des collectivités	Améliorer la performance énergétique des bâtiments et de l'éclairage public	Engager un CEP pour agir concrètement sur le patrimoine et réaliser des économies
Encourager et éduquer à la sobriété énergétique	Sensibiliser et former les propriétaires-occupants et bailleurs pour la réalisation de travaux	Mettre en place de guide pour la réalisation de travaux (vers qui se tourner, comment toucher les subventions...) pour les propriétaires occupants/bailleurs
		Promouvoir les programmes Effilogis et Habiter Mieux pour les particuliers

## Axe 2 : Réduire le poids des transports et se tourner vers une mobilité durable

Le transport représente 41 % des consommations d'énergies (produits pétroliers en majorité) et 32 % des émissions de GES. La desserte routière du territoire est dense. Elle permet entre autre de relier l'agglomération de Besançon à la Suisse. Il peut s'agir d'un avantage pour le territoire, mais en contrepartie, les migrations domicile-travail induisent un trafic routier important, entre 13 000 et 20 000 véhicules par jour.

Le faible nombre de transports en commun (le transport ferroviaire représente 1 % de la part modale) couplé à un territoire rural engendre une forte dépendance automobile. C'est donc un enjeu fort pour le PCET. De plus, la hausse progressive du coût des carburants va rendre le territoire vulnérable. Des actions visant à lutter contre la précarité liée à la mobilité devront être mise en place.

Actuellement, le territoire participe à un projet de covoiturage à l'échelle de l'Arc Jurassien. Ce projet permet aux salariés frontaliers, présents sur le territoire, de faciliter leur déplacement en direction de la Suisse. Ce projet de promotion du covoiturage, utilise un site internet et une plateforme téléphonique pour la mise en relation des usagers. De plus, de nombreux espaces de stationnement vont être identifiés en aire de covoiturage et clairement signalés pour limiter le parking sauvage en particulier sur le rond-point de la zone d'activité à Etalans.

La commune de Valdahon a récemment acheté un véhicule électrique pour ses services. En lien avec le SYDED, le territoire va appliquer le schéma régional d'électromobilité en installant différentes bornes de recharges pour véhicule électrique. Ces bornes seront à l'usage des professionnels, mais aussi des particuliers. Elles seront localisées sur différentes communes du territoire comme Valdahon, Vercel, Nods ou Etalans.

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions en cours ou envisagées
Développer d'autres modes de déplacements par rapport à la voiture individuelle	Encourager le covoiturage	Développer le projet de covoiturage sur l'Arc Jurassien pour la période 2014-2015
	Développer les modes de transports doux	Créer une voie verte entre Étalans et Valdahon (pour les salariés de la Croix de Pierre par exemple)
		Développer un pedibus, mettre en place des locations/prêts de vélos électriques
Réduire la dépendance aux véhicules individuels thermiques.	Étudier l'organisation des flux de déplacement « domicile-travail » et « domicile-école »	Mettre en place des PDE, PDIE, PDA
	Favoriser l'usage de la voiture électrique	Mettre en place des bornes de recharge électrique dans le cadre du Schéma Régional d'Electromobilité
	Limiter les déplacements par l'implantation de nouveaux services	Mettre en place une plateforme de coworking, bornes visioservices

### Axe 3 : Pérenniser et valoriser les ressources naturelles locales

La principale ressource naturelle locale du territoire est le bois et représente 19 157 hectares de forêts dont 61 % sont publiques. Le taux de boisement est de 34 %. Il y a donc un vrai enjeu pour le Pays avec le bois énergie et le bois construction.

Le territoire a engagé en 2010 une démarche de plan d'approvisionnement territorial (PAT) qui a été achevée en 2013. Le PAT permet à l'échelle du territoire de mettre en parallèle la consommation et la ressource mobilisable, de définir des équipements communs à mettre en place et enfin de cibler les investissements.

Le PAT a évalué la demande et la consommation en bois énergie, bois bûche et bois construction du territoire. Le bois énergie concerne le bois utilisé dans les chaufferies collectives (réseau de chaleur) qu'elles soient publiques ou privées. Il y a actuellement 13 chaufferies et 4 projets en cours sur le territoire. Il s'agit d'une énergie renouvelable qui possède un bilan carbone neutre. Le bois bûche concerne l'utilisation du bois par les particuliers pour se chauffer. Et enfin, le bois construction est destiné aux scieries et les activités qui en découlent.

Le potentiel bois énergie du Pays est de 34 000 tonnes/an et la consommation des chaufferies est de 5620 tonnes/an, soit 17 % de la ressource totale. Le parc de chaufferie bois peut être potentiellement plus grand. Malgré tout, le caractère rural du territoire implique que les chaufferies soient de faible et moyenne puissance et consomment des plaquettes de bois secs et de qualité. Or les plaquettes sèches ont besoin d'être stockées avant d'être distribuées et le territoire ne possède pas de plateforme de stockage/séchage.

Le bois énergie est la ressource naturelle locale à valoriser, car elle permet :

- De faire l'entretien du patrimoine forestier,
- De faire des économies pour les collectivités propriétaires de chaufferies bois,
- D'économiser 7 200 tonnes de CO<sub>2</sub>,
- De créer l'équivalent de 10,5 emplois équivalents temps pleins sur le territoire.

Il existe d'autres ressources locales sur le territoire à mettre en valeur comme la méthanisation agricole (voir le paragraphe sur l'agriculture), le solaire thermique (pour les particuliers principalement), le solaire photovoltaïque, la géothermie et l'éolien. Pour cette dernière, la Communauté de Communes ne possède plus la compétence des ZDE, qui ont été supprimées du Code de l'Énergie. Ainsi, c'est aux communes de faire les démarches pour l'installation d'éoliennes sur leur territoire. Malgré tout, la Communauté de Communes est présente pour accompagner dans les démarches.



Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions en cours ou envisagées
Développer la filière bois dans le cadre d'une gestion durable de la forêt	Accompagner le développement d'une offre et d'une demande collective en bois-énergie sur le territoire	Mettre en place une plateforme de stockage
	Promouvoir l'utilisation efficace du bois énergie	Inciter le développement des chaufferies sur le territoire
	Engager une opération de construction/rénovation bois en adaptant les spécifications techniques aux caractéristiques du bois local.	Utiliser le bois d'œuvre local dans la construction d'une plateforme de stockage
	Mobiliser la ressource en bois des forêts privées en engageant un travail d'animation auprès des propriétaires	Mettre en place des actions de regroupements fonciers et animations auprès des propriétaires privés en lien avec un Plan de développement de massif. Mise en relation avec les organismes gestionnaires (ONF...)
	Sensibiliser les propriétaires publics aux outils permettant d'écouler les produits d'une coupe (bois énergie, bois d'œuvre, bois industrie) vers les filières locales de transformation (scieries et chaufferies)	Mettre en place une information sur l'utilisation du bois énergie et l'impact de sa mobilisation dans la gestion forestière
	Anticiper les effets du changement climatique en favorisant le stockage du carbone dans les forêts	Mettre en place des projets de gestions sylvicoles améliorées
Promouvoir les énergies renouvelables	Soutenir le développement de l'éolien	Mettre en place des guides méthodologiques pour orienter les communes dans les démarches
	Développer la méthanisation collective à l'échelle locale	Mettre en avant les aides disponibles pour la construction de ce type de structure
	Encourager la production d'énergie renouvelable dans l'habitat et sur le territoire	Inciter, informer, et sensibiliser le particulier à l'utilisation des énergies renouvelables

#### Axe 4 : Développer un aménagement durable du territoire

L'aménagement du territoire et l'urbanisme sont de véritables leviers de réduction des consommations d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre. Cela se traduit par ailleurs dans le code de l'urbanisme avec l'article L110 qui demande aux collectivités « d'harmoniser leurs prévisions et leurs décisions d'utilisation de l'espace afin de réduire les émissions de GES, de réduire les consommations d'énergie et d'économiser les ressources fossiles ». De plus, le code de l'urbanisme indique que « les SCOT et les PLU déterminent les conditions permettant d'assurer dans le respect des objectifs de développement durable tel que la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la maîtrise et la production de l'énergie. »

Le projet de SCOT devrait voir le jour d'ici 2018 avec un périmètre arrêté qui correspond au territoire du Pays des Portes du Haut-Doubs. Le SCOT a pour vocation de définir les choix d'aménagement et de développement durable du Pays des Portes du Haut-Doubs pour les prochaines années. Il aura des impacts sur les consommations d'énergie et les émissions de GES du territoire.

La lutte contre les émissions de GES et les consommations d'énergie grâce à l'aménagement du territoire et l'urbanisme passe par une lutte contre l'étalement urbain et une prise en compte des enjeux climat-énergie dans les projets locaux. Etant donné que le Pays des Portes du Haut-Doubs va mettre en place un SCOT sur son territoire, il est essentiel que les agents et élus responsables du SCOT et du PCET travaillent ensemble pour harmoniser au mieux les deux documents.

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions en cours ou envisagées
Accompagner les porteurs de projets en vue d'une meilleure prise en compte des enjeux climat-énergie	Accompagner les collectivités dans leur document d'urbanisme	Intégrer les enjeux climatiques dans les documents d'urbanismes mis en place par les communes sur le territoire
	Promouvoir l'aménagement durable et l'urbanisme durable	Former les acteurs du secteur en organisant des réunions d'information, des visites de sites
	Faire le lien entre le SCOT et le PCET	Prendre en compte le PCET dans le SCOT, en organisant un suivi de ces deux démarches par les agents et élus en charge.
Favoriser le développement des communes sur elles-mêmes en limitant l'étalement urbain	Lutter contre l'étalement urbain	Définir dans le SCOT des objectifs chiffrés de densité de l'habitat, de consommation économe de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain
	Maintenir les services de proximité et favoriser la mixité fonctionnelle	Identifier les besoins de la population en service de proximité

## Axe 5 : Se tourner vers une agriculture durable, économe en énergie et respectueuse de la biodiversité

L'agriculture représente 52 % des émissions de GES du territoire et 5 % des consommations d'énergies. Il existe près de 500 exploitations agricoles sur le territoire dont la majorité est destinée à l'élevage bovin pour le lait qui contribue au maintien d'un système de production traditionnel. Le territoire possède aussi des élevages porcins destinés à l'industrie agroalimentaire avec la saucisse de Morteau (Entreprise Amiotte-Suchet).

Il faut distinguer les émissions d'origines non énergétiques qui représentent 92 % du total des émissions de l'agriculture et les émissions d'origines énergétiques (8 %). Les premières concernent en partie les déjections animales et les gaz associés (méthane et protoxyde d'azote) alors que les secondes sont liées au chauffage des bâtiments, aux engins agricoles et divers matériels.

Il est peut-être difficile de réduire les émissions d'origine non énergétique, mais des solutions existent avec par exemple un maintien de la polyculture élevage qui permet de limiter l'achat d'engrais artificiel par la valorisation des lisiers et fumiers. Pour les émissions d'origine énergétique, il est nécessaire d'améliorer l'efficacité des équipements et des machines agricoles.

Il faut favoriser les filières courtes, pratiquer une agriculture raisonnée et développer les nombreux équipements innovants permettant de faire des économies d'énergie (séchage solaire des fourrages, chauffe-eau solaire thermique...).

L'agriculture possède aussi un fort potentiel de stockage de carbone. Les exploitants doivent aller dans ce sens en modifiant leurs pratiques pour limiter le déstockage du carbone en utilisant des méthodes sans labours ou une couverture des sols en hiver.

L'autre potentiel agricole réside dans son rôle de contributeur à l'autonomie énergétique du territoire. La méthanisation est une pratique de production de chaleur et d'électricité basée sur la dégradation de la matière organique (effluents d'élevages par exemple) par des micro-organismes qui produisent du biogaz. Le biogaz est ensuite utilisé pour produire de la chaleur et/ou de l'électricité. Étant donné le nombre important d'élevages sur notre territoire, il semble opportun de développer cette méthode pour produire de l'énergie renouvelable.

Enfin, la sensibilisation des agriculteurs est importante pour modifier profondément les pratiques agricoles et réduire les émissions de GES. Ainsi, les agriculteurs devront être formés et guidés pour mettre en place ces nouvelles pratiques. De plus, il faut les encourager à réaliser des diagnostics climat-énergie pour améliorer les performances énergétiques des exploitations. Un travail doit être fait avec les différentes organisations agricoles en amont comme la Chambre d'Agriculture ou la MSA.

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions en cours ou envisagées
Utiliser et encourager l'utilisation d'énergies renouvelables	Affirmer le rôle primordial de l'agriculture dans la contribution à l'autonomie énergétique du territoire	Aider au développement des projets de méthanisation
Agir pour l'efficacité énergétique et la maîtrise des émissions dans l'agriculture	Limiter les émissions de GES non énergétiques	Sensibiliser les agriculteurs pour limiter et optimiser les apports azotés. Mise en place de diagnostics climat-énergie sur les exploitations
	Privilégier une agriculture durable	Améliorer le rendement des équipements, séchage solaire, co-compostage
	Stocker le carbone dans les sols	Encourager les agriculteurs à simplifier le travail du sol et limiter le déstockage du carbone
Favoriser une agriculture de proximité	Développer les circuits alimentaires de proximités	Recenser les exploitations déjà engagées dans une démarche de circuit alimentaires de proximités Valorisation des savoirs faire et des savoirs être des agriculteurs
	Favoriser le rapprochement parcellaire dans le PLU	Laisser en priorité à l'exploitant agricole les terres à proximité de son exploitation

## Axe transversal : Développer l'information et la communication autour du PCET

L'information, la communication et la sensibilisation sont des points essentiels pour la bonne mise en œuvre du PCET. Ces trois points sont ressortis comme étant un fil rouge lors des ateliers de concertation de juillet 2013. Il est nécessaire de mettre en place une information précise et une communication percutante pour que la sensibilisation autour du PCET soit la plus efficace possible. Cet axe doit s'organiser d'une part en interne avec les différents agents et élus du Pays des Portes du Haut-Doubs et d'autre part en externe avec l'ensemble de la population du territoire.

La composition du Pays des Portes du Haut-Doubs par ses deux communautés de communes permet d'avoir régulièrement des réunions entre les élus (conseil, bureau, comité de pilotage, commission). Ces instances sont l'occasion de communiquer sur le PCET aux élus et différents agents de développement. De plus, différents moyens de communication comme le bulletin intercommunal « Com'Info », les bulletins municipaux des communes, les articles de presse, Radio Collège Pergaud à Pierrefontaine, peuvent permettre de promouvoir le PCET et ses actions sur le territoire.

Il est aussi important de continuer de travailler sur la sensibilisation vis-à-vis de la question des déchets. Cette problématique concerne tous les citoyens du territoire. C'est pourquoi il faut poursuivre le développement de l'éco exemplarité et, communiquer sur les actions déjà mises en place et, celles qui peuvent être mises en place comme l'augmentation du nombre de composteurs pour mieux organiser la gestion des déchets compostables.

La compétence collecte déchets est assurée sur le pays par la communauté de communes de Pierrefontaine-Vercel. Le tri et le traitement sont assurés par PREVAL. La gestion des déchets est à l'origine de 2 877,75 teqCO<sub>2</sub> par an sur le territoire soit 1 % des émissions de GES.

Depuis 2011, le territoire possède une ressourcerie qui permet de gérer en partie les déchets encombrants. Elle a permis en 2012 de détourner environ 50 tonnes de déchets.

La communauté de communes de Pierrefontaine-Vercel a mis en place en 2013 pour tout le Pays, la redevance incitative qui permet de réduire les ramassages d'ordures ménagères. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2014, la collecte des déchets se fait une fois toutes les deux semaines. Les usagers sont facturés pour un minimum de 12 levées par an et par bac. Cette mesure permet de réduire le nombre de déchets par habitant.

Un conseiller tri travaille également pour la communauté de communes. Il assure un service de sensibilisation, d'information pour les usagers. Il réalise aussi des suivis de collecte qui permettent de contrôler régulièrement le contenu des bacs à déchets.

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions en cours ou envisagées
<p>Informer, communiquer et sensibiliser autour du PCET</p>	<p>Informer la population sur les enjeux de l'évolution du changement climatique, les économies d'énergie grâce aux nouvelles façons de construire, de rénover, sur les aides disponibles et les éco-gestes</p>	<p>Décliner sur le territoire des événements nationaux comme le défi familles à énergie positive</p>
	<p>Informer et mobiliser les élus et agents des collectivités.</p>	<p>Distribuer un calendrier climat pour sensibiliser aux différents éco-gestes</p>
		<p>Valoriser et favoriser les éco-gestes au sein des services communautaires</p>
		<p>Constituer une commission technique pour travailler sur le PCET avec les élus</p>
	<p>Utiliser toutes les instances et réunions pour informer et valoriser les actions du PCET auprès des élus (Conseil Communautaire, bureau, COPIL...)</p>	
	<p>Inciter les partenaires du territoire à agir pour le climat</p>	<p>Mettre en place une charte d'engagement des partenaires</p>
	<p>Développer les projets d'éducation au développement durable</p>	<p>Former et sensibiliser la population aux problématiques climatiques et énergétiques</p>
<p>Profiter de tous les supports de communication de la communauté de communes pour informer sur le PCET</p>	<p>Utiliser le Com'Info, le guide touristique, « la vie des déchets », les articles de presse et radio Collège Pergaud pour communiquer</p>	
<p>Encourager l'éco exemplarité</p>	<p>Développer les politiques de prévention des déchets sur l'ensemble du territoire et encourager la réparation et la réutilisation</p>	<p>Mettre en place une charte d'éco exemplarité</p>
		<p>Promouvoir la Ressourcerie</p>
		<p>Sensibiliser à la problématique déchet grâce au conseiller tri</p>
		<p>Informer sur Redevance incitative</p>
<p>Organiser la gestion des déchets compostables</p>	<p>Mettre en place une gestion autonome des déchets verts des communes et des particuliers</p>	<p>Augmenter le nombre de composteurs</p>